

# Consultation sur les enjeux du bassin : quelles réponses ?

Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013, les citoyens et près de 1200 acteurs de l'eau ont été consultés sur les enjeux majeurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur le programme de travail pour le bassin Adour-Garonne. C'est la première étape du processus de révision du SDAGE<sup>(1)</sup> et du PDM<sup>(2)</sup> pour la période 2016-2021.

MAUD CIRET ET ISABELLE PIQUES – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**P**lus de 2000 habitants du Sud-Ouest ont répondu au questionnaire via internet (80%). Ce sont majoritairement des hommes, âgés de 36 à 65 ans, principalement des employés, habitant le bassin de la Garonne ; ce qui est cohérent avec le nombre de réponses des autres bassins.

## Trois enjeux jugés prioritaires par le public

Le public a majoritairement qualifié de prioritaires les enjeux suivants :

- renforcer la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux pesticides au regard de leurs impacts sur la santé publique et la biodiversité, à 75%

- lutter contre des substances dangereuses et poursuivre l'élimination des métaux lourds et solvants, à 72%

- assurer tous les usages de l'eau et la bonne santé des milieux aquatiques dans le contexte du changement climatique et de sécheresses récurrentes, à 62%.

Deux autres enjeux sont jugés importants : une meilleure connaissance des milieux aquatiques (51%) et le développement des partenariats locaux entre les collectivités, les acteurs économiques et associatifs (44%).

## Un large consensus chez les partenaires

125 partenaires institutionnels ont formulé un avis sur les enjeux du bassin. Les organismes consulaires (agriculture, commerce et industrie), les conseils généraux et les conseils économiques sociaux environnementaux se sont particulièrement mobilisés pour cette consultation. D'autres partenaires (conseils régionaux, communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats de rivière ou AEP et associations) comptent également parmi les contributeurs.

La majorité des partenaires partage les sept enjeux proposés :

- poursuivre la réduction des rejets de substances dangereuses et prendre en compte les polluants impactant les milieux aquatiques et les usages (polluants émergents, microbiologiques,...)

- poursuivre la réduction des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires

- restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau

- poursuivre la restauration de la continuité et de la biodiversité

- poursuivre la restauration de la dynamique physique des milieux aquatiques

- développer la connaissance au service des milieux aquatiques

- renforcer la gouvernance en privilégiant l'approche territoriale, la contractualisation et l'efficacité des actions.

Ils soulignent que certaines thématiques doivent être mieux prises en compte :

- la réduction des sources de pollution classiques (assainissement collectif et non collectif),

- la gestion du risque inondation,

- les conséquences du changement climatique,

- la préservation du littoral et des activités économiques liées.

Ils formulent également le souhait de s'impliquer au travers de propositions concrètes, sur la nécessité de concilier les activités économiques et la préservation des milieux aquatiques et ont fait part de leur préoccupation quant au financement des actions envisagées.

## Quelles suites ?

Le comité de bassin du 8 juillet 2013 a validé la prise en compte des avis du public et des partenaires institutionnels. Une nouvelle version du document « L'avenir de l'eau et des milieux aquatiques : les questions importantes et le programme de travail du bassin Adour-Garonne », prenant en compte ces orientations, sera donc retravaillée par la commission planification avant d'être examinée par le comité de bassin en décembre 2013 en vue de son adoption.

La prochaine consultation aura lieu en 2014 : citoyens et acteurs de l'eau seront alors amenés à donner leur avis sur les projets du SDAGE et du PDM pour 2016-2021, avant leur adoption définitive en décembre 2015. ○



1 - SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
2 - PDM : programme de mesures